Statement to The Hague Forum, 8-12 February 1999 As written:

CHEFIA DO GOVERNO GABINETE DO VICE-PRIMEIRO MINISTRO DIRECÇÃO-GERAL DO PLANEAMENTO

PROGRAMME D'ACTION DE LA **CONFÉRENCE** INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPMENTE (CIPD 94) DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPMENT DU CAPE VERDE. - LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION

CIPD + 5 -FORUM DE HAIA 8-12 FEV.99

01/03/1999

I. ENCADREMENT DU PROGRAMME D'ACTION DE LA **CONFÉRENCE** INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPMENTE (CIPD 94) DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPMENT DU CAPE VERDE. - LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION"

L'archipel du Cape Verde est constitue de 10 îles dont 9 habitees de parte e d'autre du 16ième parallele dans l'Ocean Atlantique, au large de côtes senegalaises. Ces îles son geographiquement divisees en deux groupes, celles du Barlavento (Santo Antão, S. Vicente, São Nicolau, Sal, Boavista et l'ile inhabilté de Santa Luzia), au nord, et celles du Sotavento (Santiago, Maio, Fogo et Brava), au sud. La superficie totale du pays couvre 4 033 Km2, se reduisant à 3985 Km2 de terres habitées abstraction faite de ile déserte de Santa Luzia.

Administrativament, les pays ets divisé en 17 concelhos. Les iles de Santiago, Santo Antão et Fogo sont divisés respectivament en 6, 3, et 2 concelhos, tandis que chacune des autres iiles constitue un concelho.

La volonté politique du Gouvernement du Cap-Vert a conduit, durant les années 1991 - 1995. a la mise en place d'une Commission pour les Activités en matière de Population (CAP) ayant pour tâche la formulation de la PNP et de son plan d'action, qui ont été adoptés en août 1995 en Conseil interministériel.

Les autorites cap-verdien se sont rendues compte de importance des objectifs demographiques pour le développment et de la nécessité d'élaborer une politique nationale depopulation (PNP) dont lóbjectif généeral est de créer les conditions de base pour garantir un equilibre entre la croissance démographique et le développement Cconomique du pays, dans dans le but dune amelioration progressive des conditions de vie des population.

Pour la concretisation de cet objectif gérénal, les objectifs spécifiques suivants ont été identifies:

- 1) Reduire les niveaux de croissance demographique;
- 2) Diminuer la la morbidité et la mortalité générale et spécifique de la population;
- 3) Promovoir la santé de la mere et l'enfant et ameliorer progressivement les conditions de vie des femmes et des enfants;
- 4) Mettre en place des mécanismes qui assurent une distribution spatiale Cquilibree de la population;
- 5) Integrer les migrations internales dans la startegie du developpment Cconomique et social:
- 6) Promouvoir et appuyer le developpment graduel des ressources humaines; et

7) Approfondir la connaissanace de la réalité socio-economique et demographique et renforcer les actions qui garantissent une meilleure connaissance et une sensibilisation pour les questions liées a la population.

Dans le Plan national de Developpement 1997/2000 et conformement aux conclusions et recommandations de la Conference Internationale sur la Population et le Développment (CIPD), le Gouvernement reconnait l'existance d'un lien Ctroit entre la population, la pauvrete, les modes de consommation et de production, et l'environnement. Explicitement. le Cap-Vert reconnait qu'aucune de ces questions ne peut être étudiée de manière isolée et que seul l'examen des besoins et des preoccupations des individus permettra de trouver des solutions durables aux problemes importants engendrés par la croissance demographique rapide, le sous-développement social, la croissance Cconomique non soutenue et le developpement non durable.

Le taux d'acroissement de la population est estimee à 2,5% sur la periode 1990-1995, ce qui est consider-e très élevé pour un pays qui depend en grande par-tie de l'aide exterieure pour son développement. Le niveau d'urbanisation est aussi élevé, 44% selon les donnees du recensement de 1990. Les problemes environnementaux dans les principaux centres urbains du pays ont commence a augmenter en raison de l'exode rural, de l'absence de plan d'urbanisation, de la rareté de l'eau potable et des conditions déficientes d'habitation et d'assainissement de base. La pression urbaine constitue aujourd'hui un problème qui peut compromettre le developpement socio-Cconomique du pays. Il y a une nécessité de revoir les politiques de redistribution de la population de manière explicite dans le PND et dans les plans sectoriels. Ces contraintes sont en grande par-tie liees a l'insuftisance de ressources humaines qualifiées dans le domaine de la population et developpement et dans la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de population.

Des son indépendance, le Cap-Vert a compris la nécessité de tenir compte des variables socio-demographiques dans la planification de son développement..

Le Plan de development 1997-2000 a souligne que la personne humaine est le sujet et l'objet du development.

Par ailleurs les Grandes Options mentionnent dans d'auteres hapitres que le Cap Vert un pays pauvre en ressources naturelles dont la principales ressources sont ses hommes. C'est pourqoi que le Plan contemple les programmes suivantes : un programme majeur de reforme et development du system educatif, un programme de formation professionlle. un programme de developpment des ressources humaines, un programme majeur de promotion de la Sante. un programme de lutte contre la pauvrete, un programme de promotionde la famile , de la femme, de l'enfance, de le l'adoloscence, un programme d'alimentation et de securite alimentaire, un programme de promotion de l'emploi et un programme de satisfation des necessites de base.

Si en termes de legislations et décrets le Cap-Vert dispose dune situation très favorable a une bonne politique de population, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a beaucoup a faire pour son operationalisation. Par exemple. des conditions pour la mise en oeuvre de la PNP doivent être créées. Le contenu du programme de mise en oeuvre doit être régionalisé et le mode d'execution doit s'appuyer sur les structures decentralisees deja en place. Ainsi. faut-il accorder une importance plus accrue aux spécificités des iles pour tenir compte non seulement de leurs besoins mais aussi de l'option gouvernementale en matière de decentralisation.

En effet, l'operationalisation effective d'une politique nationale de population doit tenir compte des aspects regionaux et communautaires et répondre aux preoccupations essentielles de decentralisation des decisions et de participation des populations. Les activités devront être menées conjointement avec les administrations regionales, les Associations de base, les ONG et conformement aux dispositions des plans d'action regionaux en matière de population. Les institutions du pouvoir local, les ONG et les associations communautaires constituent. ensemble, un instrument important de lutte pour l'amelioration des conditions de vie des populations.

Le Programme national de population propose de renforcer la capacité institutionnelle du gouvernement à etablir une relation viable entre la population, les ressources humaines et le développement en favorisant la diminution du niveau de fécondité, et en appliquant une politique démographique nationale coordonnee et cohérente.

Contraintes auxquelles le Gouvernment est confront4 dans le cadre en aux mise dans ouvre de la PNP.

Malgré la ferme volonte du Gouvemement à résoudre les problemes de population. il existe des limitations auxquelles le Gouvemement est confront6 dans le cadre en aux mise dans ouvre de la PNP.

Ces contraintes portent sur l'insuffisante prise en compte par la Declaration de la Politique de Population des concepts dits nouveaux (SR/PF/SSintégrés, Plaidoyer, approche genre), des spécificités regionales et d'objectifs demographiques quantifies. Elles sont également relatives au manque d'intégration de la variable Population de manière explicite dans le PND et dans les plans sectoriels. Ces contraintes sont en grande par-tie liées a l'insuffisance de ressources humaines qualifiées dans le domaine de la population et développement et dans la mise en oeuvre, le suivi et l'evaluation de la politique de population.

Les contraintes sont complique avec les outres problems, parmi, lesquelles :

- a) Une penurie de personnel qualifié en matière de population et developpement;
- b) La mobilité des cadres de la fonction publique;
- c) Une comprehension insuffisante de certaines inter-relations entre les variables demographiques et les autres variables de développement;

d) Le manque d'objectifs quantifies dans la PNP, dans les plans nationaux de developpement et la nécessité de reviser les plans regionaux en population et developpement pour tenir compte de la décentralisation annoncée.

Pour a atteindre les objectifs du plan d'action de la PNP, divers activites sont prevues pour eliminé les contraintes dans le cadre de Programme global concernant la population, dle Plan a'action (1995-2000) pour la mise en oeuvre pratique de la politique nationale de population coinneide avec le quatrieme plan national de développment et le troisième programme d'assistance du FNUAP au Cape Verde. Cet programme, parmi, se propose :

- d'assister le gouvernement dans la decentralisation/regionalisation du plan d'action de la PNP et dans sa mise en oeuvre ;
- de renforcer la politique de developpement et de valorisation des ressources humaines en Population/Développement et SR/PF.
- de renforcer la coordination, le suivi et l'évaluation du programme population par la CAP;
- de developper et diffuser des modèles de sensibilisation demo-socio-economiques;
- d'effectuer des études/recherches pour une meilleure compréhension des inter-relations entre les variables démographiques et les autres variables de developpement ;
- de renforcer les activités d'IEC/Plaidoyer en soutient au PNP.

2. Droits en matière de reproduction.

Au Cap Vert, le droit à la santé est inscrit dans la Constitution de la Republique dont l'article 68 precise que chacun a le droit à la santé et le devoir de la défendre et de la promouvoir independamment de sa condition economique.

Le droit à la santé se matérialise au travers d'un réseau adéquat de services de santé et par la création progressive de conditions Cconomiques qui recouvrent essentiellement la promotion de la santé, la prevention, le traitement des maladies et la rehabilitation.

En outre, les lois de base sur la santé datant de 1989 garantissent aux femmes enceintes qui friquentent les services de PMI avant et après les couches, une prise en charge médicale et medicamenteuse exonérée du paiement des taxes modératrices.

Depuis 1975, date de l'independance du Cap Vert, le Gouvernement a mis en place différentes politiques de santé visant essentiellement à la diminution de la mortalité et de la morbidité infantile et maternelle, dont le Programme National de Protection Maternelle et

Infantile/Planification Familiale en 1977 ou encore un réseau ilargi de structures de santé implanté dans toutes les îles de l'archipel qui délivre des soins de santé intégrés à la population.

La volonté politique du Gouvernement du Cap Vert se matérialise également par un cadre juridique favorable à la santé reproductive comprenant :

- l'adoption en 198 1 d'un Code de la Famille;
- la promulgation d'une loi régulant l'interruption volontaire de grossesse visant fondamentalement à préserver la santé de la mère en évitant le recours aux avortements clandestins. L'IVG est autorisée en cas de viol, inceste ou pour raisons médicales ou encore en tant qu'ultime recours, le rôle des services de santé étant de promouvoir activement les activitls de planification familiale comme unique moyen d'éviter les grossesses non désirées.

Avec l'apparition du premier cas de Sida en 1986, le Programme National de Lutte Contre le Sida a été mis sur pied en 1987 avec le financement de l'Union Européenne, de l'OMS et d'autres partenaires internationaux et s'est développé de manière assez satisfaisante sur l'ensemble du territoire de l'archipel. Son objectif est de réduire les risques de transmission sanguine par la réalisation de tests de dépistage à tous les donneurs de sang et de campagnes d'information et d'éducation dirigées essentiellement vers les jeunes.

Depuis la réalisation de la CIPD, le Ministère de la Santé s'est attaché à mettre en oeuvre, avec l'appui du FNUAP, les recommandations qui en sont issues et a consacrl des ressources à la formation des cadres de santé sur les nouveaux concepts de santé reproductive. le renforcement institutionnel pour l'amélioration des conditions de diagnostic, une attention soutenue portée à la santé reproductive des adolescents, la coopération multisectorielle et la participation communautaire.

Etant donné la proportion importante d'accouchements réalisés à domicile. et afin de diminuer le risques pour la mère et l'enfant lors de ces accouchements. le Ministère de la Santé va rlaliser prochainement des cours de formation pour les accoucheuses traditionnelles au cours desquels seront présentés les avantages de la planification familiale et de l'allaitement maternel.

En ce qui concerne la coopération multisectorielle, le Ministère de la Santé a conclu avec différentes ONGs intervenant dans le domaine de la promotion de la femme et de la famille, des protocoles de prestation de services et d'information, d'Iducation et de communication pour la santé reproductive.

La Direction Générale de la Jeunesse coordonne depuis 1997 et avec l'appui technique du Ministère de la Santé, un projet de promotion de la santé reproductive des adolescents qui vise essentiellement à créer 4 centres-conseils dans les *concelhos* les plus peuplés du pays. Ces centres offrent à la fois des services de consultation médicale, psychologique et sociale aux jeunes en difficulté et mettent en oeuvre d'autre part un programme d'activités d'IEC

dirigé vers les jeunes des localités dans lesquels ils sont implantés. Ces activités d'IEC sont réalisées avec l'appui des nombreuses organisations de jeunesse presentes dans le pays.

3. Education en matière de population.

Dans la ligne des recommandations de la CIPD, le Cap Vert a mis en place les moyens visant a renforcer l'Education en Matière de Population et à la Vie Familiale dans tous les niveaux d'enseignement formel et non formel. La généralisation de ces sujets a l'ensemble du système scolaire est prévue pour l'an 2001.

Au niveau de l'enseignement de base, on peut noter l'integration dans le cours de Sciences Intégrées des sujets d'Anatomie Humaine (reprenant l'appareil reproducteur), les Maladies Sexuellement Transmissibles, la Transmission de la Vie; l'Homme et sa Distribution dans l'Espace (notions générales de croissance distribution et mouvements de la population); relations entre population et developpement.

Au niveau secondaire, les matieres suivantes ont été intégrées au curriculum : Homme et Environnement, Introduction a l'Activité Economique, Monde Contemporain et Formation Personnelle et Sociale.

Enfin, les sujets d'EMP/EVF sont progressivement introduits dans l'ensemble des centres d'alphabetisation du pays.

4. Egalité du Genre. équité et renforcement du statut de la femme.

Le Gouvernement cap-verdien a fait un pas important dans la mise en oeuvre des politiques et strategies pour une pleine integration de la femme dans le processus de developpement en creant en 1994 l'Institut de la Condition Feminine qui a pour objectif principal de developper des actions pour la promotion de l'égalité réelle entre hommes et femmes et l'integration effective et visible de la femme dans tous les domaines de la vie sociale, economique et politique et dans le développement du pays.

Dans la perspective d'une meilleure équité dans les relations entre les sexes et suivant les recommandations des differentes conferences internationales, le Plan d'Action National pour la Promotion de la Femme a été approuvé par le Gouvernement pour la periode 1996-2000.

Ce Plan d' Action propose des actions qui visent à l'émancipation de la femme, l'elimination des obstacles juridiques, Cconomiques, sociaux, culturels, et psychologiques et une participation plus active de la femme cap-verdienne que ce soit dans l'espace public ou privé. Dans ce cadre, le Plan propose une analyse et une stratégie qui se base sur des relations de Genre, et vise a l'atteinte progressive d'un partenariat entre hommes et femmes au niveau des relations de pouvoir tant dans le foyer que sur le lieu de travail.

Pour atteindre ces objectifs. le Plan National de Developpement 1997-2000 a établi un ensemble de programmes et de sous-programmes intégrés dans les divers secteurs du pouvoir. dont entre autres le developpement de l'éducation pre-scolaire, l'amelioration de la santé de

I'enfant et de la femme, animation/information pour la santé, promotion de la femme et lutte contre la pauvrete.

Les avancees ont été nombreuses dans le domaine de l'amélioration de la condition de la femme : au plan juridico-legal, la Constitution de la République consacre le principe de l'égalité entre tous les citoyens, etablit le principe de salaire égal pour un travail égal, prevoit une protection spéciale dans le cadre professionnel pour les femmes enceintes et pour les meres de famille. D'autre part, la Constitution attribue à l'Etat le devoir de « veiller 6 l'élimination des conditions comportant une discrimination pour les femmes et d'assurer ses droits » considerant la maternité et la paternité comme des « valeurs sociales superieures ».

D'autres avancees significatives ont Cgalement pu être notées dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'intégration des femmes dans l'activite economique, dans l'administration publique et dans les differents niveaux de pouvoir. Les statistiques montrent cependant des résultats moins encourageants sur le marché de l'emploi et sur le probleme de la pauvrete.

Enfin, l'ICF a fait des pas importants vers l'introduction de l'approche Genre dans les politiques nationales et sectorielles. On ne peut encore cependant parler concretement de cette réalité étant donné que ce processus est en cours avec la formation et la sensibilisation des cadres et des agents de la fonction publique afin d'interioriser dans un premier temps le concept et ensuite l'appliquer concretement dans le processus de planification et d'exécution des programmes et projets.

5. Renforcement des partenariats avec la société civile.

Le programme d'action de la CIPD stipule dans son chapitre XV que « les Gouvernements et les organisations intergouvernementales devront associer les ONGs et les groupes d'action à l'échelle locale au processus de prise de décision et faciliter 1 'action que les ONGs pourront réaliser en tant que contribution à la recherche de solutions aux problèmes de populution et développement, et particulièrement dans l'exécution du plan d'action ».

L'analyse des plans d'action de differentes ONGs cap-verdiennes montre bien que ces dernieres travaillent bien en complementarite des actions entreprises par le Gouvernement dans plusieurs domaines : Lutte Contre la Secheresse, Planification Familiale, Sante Sexuelle et de la Reproduction, Sécurité Alimentaire, Promotion de la Femme. de la Famille et de l'Individu, etc...

A titre d'exemple. nous avons choisi de vous presenter l'ONG VerdeFam - Association capverdienne pour le Bien-Etre Familial dont l'objectif principal est de répondre aux besoins de la population non satisfais en matière de santé sexuelle et reproductive. Les jeunes. de même que les hommes constituent un groupe-cible prioritaire.

VerdeFam articule son action autour de 7 projets suivant 4 grandes lignes d'orientation :

<u>Ligne A</u>: Developper et rendre plus accessibles les services de promotion de la famille et de santé reproductive.

<u>Projet I:</u> Mise en place de Centres d'Information et Services de Sante Reproductive - un centre fonctionne deja à Praia et un second est en preparation à Mindelo.

Proiet 2 : Rencontre Nationale sur le Droit à la Sante Reproductive (réalisée chaque année).

<u>Proiet 3</u>: Etablissement de réseaux altematifs de prestation de services (realise en concertation avec les municipalités, le secteur de la santé et d'autres ONGs).

<u>Ligne B</u>: Promouvoir l'information et l'éducation des groupes-cibles spécifiques dans le domaine du droit de la famille et de la santé reproductive, avec un accent particulier mis sur les jeunes.

<u>Proiet 4:</u> Information, Education et Communication (réalisé avec un appui important des ecoles secondaires, des élèves et des professeurs, des associations de jeunesse et des media).

<u>Ligne C</u>: Développer et renforcer les capacités humaines, materielles et financières de l'association.

<u>Projet 5:</u> Formation et actualisation des ressources humaines de l'association (realise au niveau local de même que par le biais de visites d'étude et d'échanges d'experience avec d'autres organisations avec une participation nationale et internationale).

<u>Ligne D</u>: Réaliser et appuyer des etudes relatives à la santé de la famille et de la reproduction.

<u>Proiet 6</u>: Enquêtes d'opinion (réalisées initialement dans les ecoles et ensuite dans la population en general).

<u>Proiet 7:</u> Appui à l'Enquête Démographique et de Sante Reproductive (réalisée par le Gouvernement représenté par l'Institut National de Statistique).